



Succession: Se procurer les papiers demandés par le notaire

Par **pushk**, le **03/09/2016** à **15:06**

Bonjour, je vous explique ma situation:

Je suis héritière de mon beau père décédé depuis quelques mois, il m'avait reconnu à mes 20 ans, sa femme (ils sont divorcés) est toujours en vivante et bénéficie en usufruit de la maison.

Je suis à distance, mon beau père habitait chez sa sœur depuis son divorce.

Le notaire demande un tas de papier qui sont chez sa soeur à 600kms, je suis enceinte ne pouvant me déplacer.

Puis-je missionner officiellement quelqu'un pour me remplacer lors d'un éventuel déplacement pour aller chercher les papiers ?

Si sa sœur refuse de me les donner, que dois je faire ?

Merci pour vos réponses